



Conseil permanent du 7 juillet 2011

26 juin 2011 : journée internationale pour le soutien des victimes de la torture

Monsieur le Président,

Afin d'éradiquer la torture et d'assurer l'application de la convention contre la torture, les Nations Unies ont proclamé le 26 juin "Journée Mondiale de Soutien aux Victimes de Torture".

Malgré le fait que l'interdiction de la torture fasse partie des normes *impératives* du droit international, les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants continuent partout d'exister. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'aussi bien les gouvernements que les populations appréhenderaient de plus en plus la torture comme un moindre mal. La Suisse observe cette tendance avec inquiétude.

La question de l'impunité était déjà au cœur de nos préoccupations en 1984, lorsque la Convention contre la torture fut adoptée. 147 Etats sont maintenant parties à cette convention, 57 à son protocole facultatif. Si ces chiffres sont certainement

réjouissants, il est très troublant de constater que les Etats ne respectent pas, ou peu, les engagements pris. On notera aussi que sur les Etats parties au protocole facultatif, seuls 32 d'entre eux ont mis en place leur mécanisme national de prévention.

La raison première du recours à la torture dans de nombreux pays est liée au dysfonctionnement du système judiciaire qui engendre d'importantes lacunes en matière de criminalisation de la pratique de la torture. Par conséquent, la Suisse soutient une criminalisation plus systématique de la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants, en accord avec les conventions internationales.

Nous sommes convaincus que les actes de torture sont un événement tragique ayant de multiples et profondes conséquences physiques et psychologiques sur les victimes. C'est pour cela qu'il est crucial d'honorer les droits des victimes à la réparation et à la réhabilitation, et ce en plaçant leur point de vue au centre de notre approche.

Pour la Suisse, l'élimination de la torture est une priorité en matière de politique étrangère. Ensemble avec les organisations de la société civile et avec les différents organes régionaux et internationaux nous œuvrons pour l'éradication de ce fléau. Aucune cause ne peut justifier la torture.